

DEPARTEMENT DE L'AIN  
MAIRIE D'IZERNORE

**ARRETE DU MAIRE  
N° A2022013**



**TARIFS SERVICE VIE SCOLAIRE  
RESTAURATION ET PERISCOLAIRE AU 01 01 2023**

Madame le Maire d'Izernore,

- ↳ VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22,
- ↳ VU la délibération N° 2020017 du 25 mai 2020 portant élection du Maire et des adjoints,
- ↳ VU la délibération du conseil municipal N°2020018 en date du 08 Juin 2020, alinéa 2, portant délégation du Conseil Municipal à Madame le Maire pour fixer les tarifs communaux qui n'ont pas un caractère fiscal,
- ↳ VU la convention d'objectifs et de moyens N° 2020002 du 20 janvier 2020,
- ↳ VU l'avis de la commission finances du 21 novembre 2022,
- ↳ CONSIDERANT la nécessité de FIXER les TARIFS relatifs aux prestations municipales pour l'année 2023,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

**DE FIXER LES TARIFS DES SERVICES RESTAURATION et PERISCOLAIRE, applicables du 01/01/2023 au 31/12/2023, comme suit :**

PRESTATIONS	TARIFS selon QUOTIENT FAMILIAL CAF en €			
	< à 450	451 > 660	661 > 765	> 765
REPAS CANTINE	4,34	4,38	4,46	4,57
GARDERIE MATIN 7h20-8h30	1,17	1,21	1,29	1,40
GARDERIE SOIR 16h15 à 17h30	1,46	1,52	1,62	1,75
GARDERIE SOIR à partir de 17h30 facturé à la 1/2h	0,59	0,61	0,65	0,70



**ARRETE DU MAIRE N° 2022013**

**OBJET : TARIFS SERVICE VIE SCOLAIRE – RESTAURATION ET PERISCOLAIRE AU 01 01 2023** **suite**

**Article 2 :**

Les recettes correspondantes seront imputées sur le chapitre 70 du budget général.

**Article 3 :**

Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :**

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à IZERNORE, le 22 novembre 2022



*Sylvie Comuzzi*  
Sylvie COMUZZI,  
Maire d'Izernore

Le présent arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs de la commune et affiché.

Ampliation de cet arrêté :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Nantua ;

*Je certifie le présent acte exécutoire  
après avoir été transmis  
en Préfecture le... 24/11/2022  
qui en a accusé réception le... 24/11/2022  
et publié le... 24/11/2022*

Le Maire,



*Sylvie Comuzzi*